



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

SEANCE DU 24 mars 2005

**Extension et restructuration de la salle des fêtes de Sainte Pezenne -
Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 3 : charpente bois /
bardage clins**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane

TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050145

Patrimoine Bâti et Moyens

**Extension et restructuration de la salle des fêtes de Sainte
Pezenne - Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 3 : charpente
bois / bardage clins**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,
Après examen par la Commission d'appel d'offres,

Après dépose des faux plafonds, il est apparu que la charpente du bâtiment présentait de nombreux désordres liés à la vétusté (fissuration et pourrissement des éléments de certaines fermes) et sa mauvaise conception d'origine (trop faible section de certaines pannes).

Des renforcements de charpente s'imposent donc pour mettre en sécurité le chantier (instabilité de certains éléments) et assurer la pérennité de l'ouvrage.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Le montant du marché initial est modifié de la manière suivante :

| Désignation Lot n° 3 | Titulaire | Objet | Marché initial en € TTC | Avenant n°1 en € TTC | % | Marché et avenant en € TTC |
|---------------------------------|-----------|--|----------------------------|-------------------------|---------|----------------------------------|
| Charpente bois Bardage clins | SOCOBAT | Renforts charpente après démolition | 22 090,72 | 7 149,69 | + 32,37 | 29 240,41 |

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget Chapitre 23 Fonction 332 Compte 2313.

En raison de ces modifications, le délai contractuel des travaux pour le présent lot est prolongé depuis la fin du délai contractuel initial jusqu'à la date de notification de l'avenant, plus quinze jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)